



Association Modern'Jazz Danse

Présidente : Amélie VANDENDAELE | Tél : 07 89 98 58 24

Professeur : Virginie BOUHIER | Tél : 06 15 68 81 41

Siège social : Vie associative, Ferme du Vieux Pays, 30 rue Jacques Duclos
93600 Aulnay-sous-Bois.

SIRET : 339 202 129 00039 - **Email :** danse@amjd.fr - **Web :** http://amjd.fr

Bulletin d'adhésion 2022-2023 à l'AMJD

Nom de l'élève : _____

Prénom : _____

Date de Naissance : _____

Nom du représentant légal (si l'élève est mineur) : _____

Adresse : _____

Téléphone (Fixe/Portable) : _____

Adresse mail : _____

Pièces à fournir obligatoirement pour l'inscription :

- La charte de l'AMJD approuvée et signée (au verso)
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse (Art. R362-2 du Code de l'éducation)
- Une photo d'identité

Cours	Horaire		Tarif annuel
<input type="checkbox"/> 4/5 ans	Mercredi	15h00 – 15h45	165€
<input type="checkbox"/> 4/5 ans *	Samedi	11h00 – 11h45	165€
<input type="checkbox"/> CP/CE1	Mercredi	14h00 – 15h00	210€
<input type="checkbox"/> CP/CE1	Samedi	13h30 – 14h30	210€
<input type="checkbox"/> CE2/CM2	Mercredi	15h45 – 16h45	210€
<input type="checkbox"/> CE2/CM2	Samedi	14h30 – 15h30	210€
<input type="checkbox"/> Collège	Vendredi	18h00 – 19h00	210€
<input type="checkbox"/> Collège	Mercredi	16h45 – 18h00	250€
<input type="checkbox"/> Collège/Lycée	Samedi	15h30 – 17h00	270€
<input type="checkbox"/> Adultes/Étudiantes	Mercredi	18h30 – 20h00	270€
<input type="checkbox"/> Adultes/Étudiantes	Samedi	17h10 – 18h40	270€
<input type="checkbox"/> Niveau avancé (sur avis du professeur, dès 15 ans)	Vendredi	19h00 – 20h30	270€
<input type="checkbox"/> Stretching *	Samedi*	9h50 – 10h50	210€
<input type="checkbox"/> Shiatsu (bien-être) **	Sur rendez-vous uniquement		Sur demande

INFORMATION

- Premier cours d'essai gratuit
- Tarif dégressif : -10% pour 2 élèves inscrits d'une même famille (parent, enfant, frère ou sœur) et -20% pour 3
- Paiement échelonné en 3 fois sans frais possible
- Coupons Sport ANCV et formulaires CAF acceptés
- Attestation de paiement pour Comités d'Entreprise sur demande
- Tout frais bancaire dû au rejet de chèque sera à la charge de l'adhérent

**A la ferme du Vieux Pays ** Séance individuelle*

l'AMJD se réserve le droit d'adapter ou de suspendre les cours de danse en cas de nécessité opérationnelle et/ou sanitaire. Horaires sous réserve de modifications.

Montant total : _____ Payé par : Espèces Chèque

Signature du représentant légal :

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, l'AMJD vous informe que les données figurant sur ce formulaire sont utilisées pour la gestion administrative de votre adhésion. Elles ne sont pas cédées à des tiers. En indiquant vos adresses email et numéros de portable, vous acceptez que l'AMJD vous adresse des emails d'informations sur les activités de l'association, ou en cas de modification imprévue des cours, des SMS. Vous disposez auprès de l'AMJD d'un droit d'accès et de modification de ces données.



Charte de l'AMJD

Nom et prénom de l'élève :

Nom et prénom du représentant légal (si l'élève est mineur) :

S'engage à lire et à respecter les conditions ci-dessous :

Les cours de danse ont lieu de septembre à juin, excepté pendant les vacances scolaires et les jours fériés. Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours sans l'accord du professeur et en dehors des journées « portes ouvertes ».

L'apprentissage de la danse nécessite la présence des élèves aux cours tout au long de l'année. L'assiduité du danseur est valorisante pour lui-même car cela lui permet de faire d'importants progrès techniques. De plus, les absences répétées du danseur pénalisent la progression du groupe. En cas d'absence, l'adhérent ou le responsable légal doit avertir le professeur par écrit (email, SMS, etc.). En cas d'absence du professeur, l'AMJD fera tout son possible pour informer les élèves et les parents dans les meilleurs délais par téléphone, par email, sur le site internet ou par affichage sur les portes de la salle de danse.

La fin de l'année scolaire peut être clôturée par un gala de danse au Théâtre Jacques Prévert. L'assiduité du danseur est primordiale pour l'avancée de la chorégraphie du groupe. A la suite de 3 absences consécutives sans justification écrite, l'AMJD se réserve le droit, conjointement avec le professeur de danse, d'exclure l'élève de la participation du gala de fin de saison.

Nous portons votre attention sur le fait qu'une Assemblée Générale sera organisée courant Novembre-Décembre. La participation de tous est importante afin que chaque adhérent puisse participer à la vie de l'association.

En cas d'urgence médicale, le professeur de danse et les responsables de l'AMJD sont habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires : appel des pompiers, transport éventuel à l'Hôpital Intercommunal d'Aulnay sous Bois. Pour les enfants mineurs, les responsables légaux en seront informés immédiatement.

Signature de l'élève ou du représentant légal :

Droit à l'image

L'AMJD peut être amenée à utiliser les photos prises lors des répétitions ou du spectacle pour faire la promotion de l'association (diffusion sur le site internet ou tous autres supports de communication)

Je, soussigné(e), _____
Parent de l'élève _____

autorise n'autorise pas l'AMJD à utiliser les photos de l'élève désigné(e) ci-dessus pour tout support publicitaire servant à faire la promotion de l'AMJD.

Fait le : _____ A : _____ **Signature de l'élève ou responsable légal :**